



Communiqué

Le 19 août 2005

Pour publication immédiate

LAFARGE CANADA DÉCROCHE UN CONTRAT DE 21 MILLIONS \$ DANS LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION

Parmi l'un des plus grands contrat pour récompenses préfabriquées accorde dans l'histoire du Manitoba

Winnipeg (Manitoba) – La Commission du canal de dérivation (CCD) annonce que Lafarge Canada Ltd. a décroché un contrat de 21 millions \$ pour la fourniture de poutres de béton qui serviront à la construction de six ponts routiers durant les cinq années du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la Rivière Rouge.

« L'annonce faite aujourd'hui constitue une excellente nouvelle pour l'économie du Manitoba, explique M. Greg Selinger, ministre des Finances du Manitoba, au nom de M. Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques. Lafarge est un employeur de premier plan et l'adjudication de ce contrat à une firme du Manitoba nous permettra de tirer parti de la compétence qui se trouve à notre porte. » M. Selinger souligne qu'un contrat de longue durée fournira du travail permanent aux installations de Lafarge à Winnipeg pendant les cinq prochaines années.

« L'usine Lafarge de Winnipeg possède une longue expérience de la fabrication de produits du béton à St-Boniface, explique M. Raymond Simard, député de St-Boniface, au nom de M. Reg Alcock, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Ce contrat représente un investissement considérable dans St-Boniface et il aura des retombées économiques sur d'autres firmes de la région. Nous félicitons Lafarge d'avoir remporté cette adjudication. »

En juin, la CCD a publié un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de 417 poutres de béton précontraint prémoulé. La fabrication de poutres de béton précontraint prémoulé est un métier de haute technicité qui fait appel à des travailleurs qualifiés et à du matériel spécialisé. Deux entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres et Lafarge était le plus bas soumissionnaire.

« Nous sommes fiers d'obtenir l'occasion de contribuer à ce projet important et historique de protection contre les inondations, déclare M. Mitch Schaufler, vice-président pour la région métropolitaine de Winnipeg, chez Lafarge Canada. Ce contrat sera l'un des plus gros pour notre firme et il nous permettra de mieux planifier l'avenir. En particulier, le programme des travaux du canal de dérivation nous procurera du travail durant des périodes qui sont habituellement plus tranquilles. C'est donc une excellente nouvelle pour l'entreprise et ses travailleurs. »

« La publication des appels d'offres pour la fourniture des poutres en béton constitue une étape majeure de la préparation au remplacement et à l'amélioration des ponts, explique M. Ernie Gilroy, directeur général de la CCD. Cet appel d'offres nous permettra d'assurer la disponibilité des poutres nécessaires à la réalisation du projet. Nous avons maintenant hâte de passer à la construction du pont de la RPGC 59 Sud et du pont de la Route transcanadienne, qui débutera cette année. »

Lafarge North America Inc., avec sa filiale Lafarge Canada, est la plus grosse entreprise de matériaux de construction diversifiés et le plus gros fournisseur de ciment, de granulats, de béton et autres matériaux dans les domaines de la construction résidentielle, commerciale et institutionnelle et des travaux publics, au Canada et aux États-Unis. Depuis 1949, les installations de fabrication de produits en béton prémoulés de Winnipeg approvisionnent le Manitoba, la Saskatchewan et le Nord-ouest de l'Ontario. Située au 185, chemin Dawson Nord, dans le parc industriel de St-Boniface, l'usine Lafarge emploie approximativement 30 personnes.

On estime que plus de 60 000 personnes empruntent chaque jour les six ponts routiers enjambant le canal de dérivation.

En fournissant une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans, le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge protégera au-delà de 450 000 résidents, 140 000 maisons et 8 000 entreprises, et épargnera plus de 12 milliards \$ de dommages à l'économie de la province. Le budget approximatif du projet d'agrandissement du canal de dérivation s'élève à 665 millions \$. Le canal de dérivation d'origine a été construit entre 1962 et 1968 au coût de 63 millions \$ et a épargné depuis à la province plus de 8 milliards \$ de pertes causées par des inondations.

| | |
|----------------|---|
| Renseignements | Ronuk Modha Commission du canal de dérivation (204) 945-4178, (204) 945-4900, ou 1-866-356-6355 |
| | Colin Lemoine Communications du Cabinet, Manitoba (204) 945-1494 |
| | Darcie Kiene Bureau de Raymond Simard, député de St-Boniface 296-7260 (cell) |

